

Conseil municipal du 13 août 2020

Compte-rendu

Présents : Mmes Courthial Marie-Laure, Delarbre Elisabeth, Garnier Christine & Éline Viallet, Mrs François Besson, Gildas Courthial, Mickaël Havond, Ali-Patrick Louahala & Marc Tauleigne.

Absents excusés : Mrs Étienne Fayard (procuration donnée à monsieur Marc Tauleigne) & Sébastien Fougier (procuration donnée à monsieur Ali-Patrick Louahala).

La séance est ouverte à 19h00. Le quorum étant constaté, le conseil municipal peut délibérer valablement. M François Besson est désigné secrétaire de séance.

Informations préalables depuis la tenue du dernier conseil du 10 juillet 2020 :

● Décisions du maire prises par délégation :

- ✓ Attribution de MAPA : marché à BdC petits travaux plomberie à Retour O sources (tarif : 45€/ h et 60€/h nuit et jours fériés) ;
- ✓ Création d'une régie de recettes sur le budget principal pour percevoir les recettes des manifestations organisées par le CCAS ;
- ✓ Acceptation du don de 2000 € de M Tauleigne au profit du CCAS. M. Tauleigne explique la raison de ce don liée à l'augmentation automatique de l'indemnité de maire depuis le 1^{er} janvier 2020 suite à la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, et qu'il ne souhaite pas conserver. De plus cette dépense n'ayant pas été budgétée, M. Tauleigne a préféré la reverser au profit du CCAS.

● Subventions obtenues :

Pour la rénovation thermique de bâtiments communaux (La Cure et mairie) : 2 541€ du CD 07 dans le cadre du dispositif Pass'territoires ; 3 212€ de l'Etat dans le cadre de la DSIL ; 6 353€ du SDE07 au titre des certificats d'économie d'énergie.

Pour la rénovation thermique maison Mercier : versement final : 10 511€ du SDE07 (certificats d'économie d'énergie).

● Urbanisme :

- ✓ DP accordées : Mr BRICHET Alain pour l'extension d'une habitation existante au Pral ; Mr COSTE Tony pour modification d'ouverture sur l'habitation principale à Cols.

● Evolution des règles sanitaires à partir du 15 août 2020 : le préfet de l'Ardèche rend le port du masque obligatoire sur les marchés et dans les fêtes votives en extérieur à partir du samedi 15 août.

● La fuite d'eau sur les réservoirs à Marjanoux et au Haut Vernet a été réparée ; elle était due à une vanne inversée et fuyarde depuis plusieurs semaines sur un branchement particulier après compteur et au remplissage de piscines en une seule fois.

● Un survol d'hélicoptère à basse altitude pour diagnostiquer les lignes ENEDIS aura lieu sur la commune entre le 19 août et le 15 septembre.

Ordre du jour

I. Commission de contrôle des listes électorales

Instituée par la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, cette commission est constituée d'1 conseiller municipal (hors maire et adjoints), d'1 délégué de l'administration désigné par la Préfecture parmi les électeurs de la commune et d'1 délégué du tribunal judiciaire désigné par le Tribunal de Grande Instance parmi les électeurs de la commune.

Les règles de désignation d'un conseiller municipal sont les suivantes : au vu des candidatures et s'il n'y a pas de candidat le choix se fait, soit en prenant le premier du tableau municipal, soit le plus jeune conseiller. Dans les deux cas, il s'agira de M COURTHIAL Gildas, qui veut bien être candidat.

Délibération 1018 : A l'unanimité, le conseil municipal désigne M COURTHIAL Gildas pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales

II. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CAPCA

Le code général des impôts (article 1609 nonies C IV) prévoit que soit créée dans chaque EPCI à fiscalité propre, une commission chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées suite au transfert ou restitution de compétences entre communes et EPCI. À la demande du conseil communautaire ou du 1/3 des communes membres de la Communauté, la CLECT établit une « estimation prospective » de ces charges.

Par délibération du 27 juillet dernier (2020-07-27/58), le conseil communautaire de la CAPCA a fixé la composition de la CLECT à 42 membres soit un représentant par commune. Le représentant de chaque commune membre doit être désigné par le conseil municipal en son sein. Il n'est pas prévu de suppléant.

La proposition pour la commune de Gluiras est de désigner le maire. Aucune autre candidature ne s'est manifestée.

Délibération 1019 : A l'unanimité, le conseil municipal désigne M LOUHALA Ali-Patrick, maire, pour représenter la commune au sein de la CLECT de la CAPCA

III. Fixation des tarifs pour la régie de recettes du BP

Une régie de recettes a été instituée sur le budget principal de la commune suite à la disparition du budget du CCAS. Cette régie encaissera les produits suivants : billetterie des spectacles organisés par le CCAS, location des salles municipales et du matériel, stationnement des campings-car, garderie périscolaire, photocopies, et actes d'état civil particuliers (recherche généalogique). Les tarifs proposés pour ces produits sont présentés sous forme de tableau.

Monsieur Marc Tauleigne fait remarquer que le conseil municipal doit aussi fixer les tarifs de la cantine scolaire.

Les tarifs de garderie proposés ont été modifiés en séance : prix de base à 2€ de l'heure par enfant avec un tarif dégressif de 20 % pour deux enfants et de 30 % pour trois enfants.

Délibération 1020 : A l'unanimité les tarifs des services municipaux et des locations des équipements communaux sont votés selon le tableau annexé à la délibération.

IV. Convention 30 millions amis – chats libres

La convention 2019 a été prolongée au 30 septembre 2020 ; la somme restant disponible sur 2019 (90€) sera épuisée ce mois-ci avec 2 stérilisations prévues ; plusieurs autres sont prévues.

Aussi, il est proposé de renouveler cette convention après septembre pour 1 an et 10 stérilisations, soit 350€ à charge de la commune ; l'association 30M d'amis prenant à sa charge la même somme.

Délibération 1021 : A l'unanimité, le renouvellement de la convention avec l'association 30M d'amis pour la stérilisation des chats errants est approuvé pour un an et sur la base de 10 stérilisations.

V. Retour sur la réunion de quartier Basse-Ville suite aux problèmes de stationnement

Le maire fait un compte-rendu synthétique de la réunion tenue le 10 juillet dernier. Il en est ressorti plus un problème de voisinage que de stationnement. Les possibilités de stationnement sur l'ensemble des parkings du village à savoir : dans la montée du cimetière du haut, au niveau de la rue Apollinaire, de la Place de la Liberté, avant et autour de la salle des fêtes et de l'école ont paru suffisantes sauf en période estivale ou lors de cérémonies (enterrements, mariage, etc ..).

Une remarque est faite sur l'utilisation de la place handicapée devant le restaurant par le même véhicule sans macaron PMR. Il est proposé de revoir la signalisation verticale (panneaux) sur l'ensemble du village et de matérialiser au sol (signalisation horizontale) un ou 2 « arrêt minute » au niveau de la rue Basse-Ville. Il est aussi suggéré de créer deux places de parking devant les garages de La Pise sur le terrain communal.

Ces propositions ont donné lieu à débat au sein du conseil municipal, plusieurs conseillers considérant que la réglementation ne règlera pas le problème et qu'il y a besoin de places supplémentaires dans le village ou à proximité.

Le maire donne la parole dans le public à madame GEREZ Gilberte, qui habite la Basse-Ville et qui explique que les problèmes de stationnement ne se posent que deux semaines par an à savoir les semaines du 14 juillet et du 15 août et que le reste du temps il y a toujours 3 ou 4 places de stationnement disponibles sur le village.

Au terme du débat, Le maire propose de retenir deux solutions rapides à mettre en œuvre : la remise en état de la signalisation verticale dans le village et la prise d'un arrêté municipal réglementant le stationnement sur le village. Ces 2 propositions n'empêcheront pas la création, par la suite, de places de stationnement ou de parking supplémentaires.

VI. Questions diverses

- **Situation du logement n°6 de l'usine et attribution de ce logement.** Ce logement est inoccupé depuis février 2020, mais l'APL étant versée jusqu'en juin le logement ne pouvait pas être considéré vacant ; d'autant que le bail n'a pas été résilié. Des renseignements demandés auprès de la CAF, ont déclenché l'arrêt du versement de l'APL et une demande de restitution de l'APL versée depuis février (1728€). Un recours à cette demande a été fait auprès de la CAF.

Après visite, il s'avère que le logement est encore meublé, avec un réfrigérateur en marche contenant des denrées alimentaires. L'appartement est dégradé et doit être vidé, nettoyé et rénové avant location. Les meubles doivent être stockés pendant un an au cas où le locataire voudrait les récupérer.

Ceci étant, Maryline Michel a adressé un courrier à la mairie pour demander à reprendre ce logement avec sa sœur, en s'engageant à refaire les peintures que la mairie pourrait lui fournir. Par ailleurs, d'autres couples avec enfant recherchent un logement à Gluiras, ce qui permettrait de renforcer l'effectif de l'école. La question se pose donc de l'attribution de ce logement.

Après débat au sein du conseil, un tour de table quant à l'attribution de ce logement est effectué. Une large majorité de conseillers (7) s'exprime pour la location de ce logement à des personnes stables qui prennent soin du logement qu'elles occupent, pour maintenir sur la commune des personnes actives, et éviter de prendre le risque d'éventuelles nouvelles dégradations avec un locataire négligeant. 3 conseillers municipaux dont le maire, préféreraient privilégier le renforcement de l'effectif de l'école sur le long terme, bien que celui-ci ne soit pas menacé pour la prochaine rentrée.

Le logement sera donc attribué à Maryline Michèle après nettoyage et réfection.

- Gildas Courthial demande des explications sur la situation du studio droit de la Maison Rose quand au paiement des loyers et au branchement « sauvage » sur le réseau électrique général. Madame Christine Garnier explique qu'un rendez vous a eu lieu avec le locataire, que les APL ont permis de débloquer la situation et que des engagements à apurer la dette sur les loyers dûs ont été pris. Christine Garnier doit reprendre contact avec le locataire pour finir de régulariser la situation.
- Présence d'ambrosie sur la commune (rappel référent = Bruno PICOT ; signalement de l'ambrosie possible par tous sur le site signalement-ambrosie.fr). Marc Tauleigne signale qu'une campagne de désherbage a été faite au niveau de Chalan et des Ecluses jusqu'à Charrier ; cette espèce végétale invasive pose de véritables problèmes sanitaires et doit être arrachée systématiquement avant floraison (avant fin août début septembre).
- La réfection des panneaux de signalisation des hameaux est en cours. La pose de ces panneaux sera faite d'ici la fin du mois d'août. Le maire précise que c'est un habitant bénévole, Éric Ressler, qui peint le fond et pose le lettrage, et que les agents techniques se chargeront de les remettre en place.
- Des portails piétons pour franchir les parcs à bétails sur les chemins de randonnée de Gluiras avaient été commandés à la CAPCA et étaient attendus depuis ... longtemps. Ils sont enfin arrivés et pourront être mis en place par la CAPCA en septembre. Cette pose se fera en concertation avec les agriculteurs concernés et l'association les LEGREMIS.
- Commissions consultatives AMF : Le maire fait passer aux membres du conseil une liste des commissions de l'association des Maires de France, et invite les conseillers municipaux s'inscrire et à participer à ces commissions.
- Portage des repas : Mickaël Havond pose la question du portage des repas à domicile, notamment pour M. Pierre Burine à Roubuols. La famille de ce dernier a contacté la CAPCA, qui a expliqué que le service ne pouvait pas être assuré du fait de la distance et du cas isolé. M. Havond demande s'il ne serait pas possible de passer convention entre la CAPCA et un établissement pour personnes âgées qui prépare et livre déjà des repas dans le secteur (EHPAD ST Pierreville ou hôpital de Marcols). Christine Garnier se

charge de prendre contact avec le service de la CAPCA et si besoin une intervention sera faite par le maire pour que le service puisse être assuré à tous ceux qui en ont besoin.

La séance est levée à 20h50.